

En application du Règlement général sur la protection des données 2016/679 du 27/04/2016.

Droits des clients et des (candidats) entrepreneurs quant à leurs données personnelles recueillies par DiES :

Information

Les données collectées auprès des clients servent au traitement comptable et pour les tenir au courant des activités (des entrepreneurs) de DiES.

Les données recueillies auprès des (candidats) entrepreneurs le sont pour trois finalités :

- entrepreneurial (gestion de la candidature et du suivi des activités du département)
- administratif (gestion du dossier de salaire ou émolument)
- d'information (envoi de news)

Les clients et les entrepreneurs marquent leur consentement au recueil de données personnelles destinées aux usages repris ci-dessus.

Droit d'accès

Chaque client ou entrepreneur a le droit d'obtenir la confirmation des données enregistrées et de l'usage fait de ses données. Il sera répondu par écrit à toute demande dans les 7 jours de la demande.

Droit de rectification

Chaque client ou entrepreneur a le droit d'obtenir, dans les meilleurs délais, que ses données inexacts soient rectifiées, et que ses données incomplètes soient complétées.

Droit à l'effacement

Chaque client ou entrepreneur a le droit d'obtenir, dans les meilleurs délais, l'effacement de ses données, lorsqu'elle retire son consentement au traitement, lorsqu'elle s'y oppose, lorsque les données ne sont plus nécessaires au regard des finalités du traitement, lorsqu'elles ont fait l'objet d'un traitement illicite, ou lorsqu'elles doivent être effacées en vertu d'une obligation légale.

Droit à la limitation du traitement

Chaque client ou entrepreneur qui s'y oppose par écrit, a le droit d'obtenir la limitation du traitement des données, lorsqu'il en conteste l'exactitude des données, lorsque qu'il en constate un traitement illicite, ou lorsqu'il en a besoin pour la constatation, l'exercice ou la défense de ses droits en justice.

Droit à la portabilité

Lorsque le traitement est fondé sur le consentement ou sur un contrat, et effectué à l'aide de procédés automatisés, le client ou l'entrepreneur concerné a le droit de recevoir les données dans un format structuré, couramment utilisé et de les transmettre à un autre responsable du traitement sans que le responsable du traitement initial y fasse obstacle.

Droit d'opposition

Le client ou l'entrepreneur a le droit de s'opposer à tout moment au traitement de ses données, lorsque celui-ci est nécessaire à l'exécution d'une mission d'intérêt public ou aux fins des intérêts légitimes du responsable du traitement. Le client ou l'entrepreneur peut également s'opposer au traitement fait à des fins de prospection.